



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 27545

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la situation de l'association Vaincre l'autisme. De grandes difficultés financières pourraient remettre en cause l'existence de ses deux structures médico-sociales, à Paris et Toulouse, et les actions qui en découlent. L'association a d'ores et déjà dû réduire le nombre d'intervenants de 12 à 8 par structure, ce qui est contraire au principe même de son concept innovant et expérimental, d'un ratio d'intervention de 1 adulte pour 1 enfant. Au départ, financées par les familles et l'association, ces structures ont pu bénéficier, dans le cadre du premier plan autisme, de financements publics. Or suite au retard de paiement de ces subventions, Vaincre l'autisme a dû assumer pendant plusieurs mois, les charges des loyers et salaires. Aujourd'hui, l'association est toujours dans l'attente de versement de ces fonds. De plus, après l'expérience vécue depuis dix ans, elle signale des enveloppes budgétaires insuffisantes pour le fonctionnement des structures, aux charges indirectes plus lourdes que prévu. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre afin de soutenir cette association et répondre aux exigences de la prise en charge des enfants autistes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27545

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5454

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)